

	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021			
	Date de l'Assemblée Générale (numéro de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Numéro de résolution	Durée	Plafond maximum	
<b>Augmentation du capital social</b>								
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	18 avril 2019 (9 <sup>a</sup> )	26 mois (17 juin 2021)	Porter le capital social à 156 911 062,56 € <sup>(1)</sup>	Néant	17	26 mois (19 juin 2023)	Porter le capital social à 156 764 042,40 € <sup>(1)</sup>	
Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	18 avril 2019 (10 <sup>a</sup> )	26 mois (17 juin 2021)	Porter le capital social à 156 911 062,56 € <sup>(1)</sup>	Néant	18	26 mois (19 juin 2023)	Porter le capital social à 156 764 042,40 € <sup>(1)</sup>	
Augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise	30 juin 2020 (14 <sup>a</sup> )	26 mois (29 août 2022)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit à titre indicatif 5 581 172 actions au 31 décembre 2019) <sup>(2)</sup>	246 652 actions <sup>(3)</sup>	20	26 mois (19 juin 2023)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit à titre indicatif 5 598 715 actions au 31 décembre 2020) <sup>(2)</sup>	
Augmentation du capital social réservée aux salariés de filiales étrangères	30 juin 2020 (15 <sup>a</sup> )	18 mois (29 décembre 2021)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit à titre indicatif 5 581 172 actions au 31 décembre 2019) <sup>(2)</sup>	206 315 actions <sup>(4)</sup>	21	18 mois (19 octobre 2022)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit à titre indicatif 5 598 715 actions au 31 décembre 2020) <sup>(2)</sup>	
Augmentation du capital social pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces	18 avril 2019 (11 <sup>a</sup> )	26 mois (17 juin 2021)	2 % du capital social au jour de la décision d'augmenter le capital social (soit à titre indicatif 11 207 933 actions au 31 décembre 2019) <sup>(2)</sup>	Néant	19	26 mois (19 juin 2023)	2 % du capital social au jour de la décision d'augmentation de capital (soit à titre indicatif 11 197 430 actions au 31 décembre 2020)	
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>								
Rachat par la Société de ses propres actions	30 juin 2020 (11 <sup>a</sup> )	18 mois (29 décembre 2021)	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit à titre indicatif 55 811 720 actions au 31 décembre 2019)	Néant	16	18 mois (19 octobre 2022)	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit à titre indicatif 55 987 158 actions au 31 décembre 2020)	
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>								
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-60 (anc. L. 225-209) du Code de commerce	30 juin 2020 (12 <sup>a</sup> )	26 mois (29 août 2022)	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois (soit à titre indicatif 55 811 720 actions au 31 décembre 2019)	Néant				
<b>Attributions gratuites d'actions</b>								
Attribution gratuite aux salariés d'actions existantes ou à émettre	30 juin 2020 (13 <sup>a</sup> )	26 mois (29 août 2022)	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution (soit à titre indicatif 3 348 703 actions au 31 décembre 2019)	713 660 actions				

(1) Il s'agit d'un plafond global d'augmentation de capital toutes autorisations confondues. Il correspond à des augmentations de capital représentant un maximum de 40 % du capital.

(2) Le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 ne pourra excéder le montant total de 1 % du capital social qui constitue un plafond commun à ces deux résolutions, plafond qui était également commun aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 30 juin 2020.

(3) Ce nombre d'actions nouvelles a donné lieu à une augmentation de capital de 49 330,40 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission de 47 208 532,50 euros. L'augmentation de capital correspondant aux actions émises gratuitement a été réalisée par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » pour un montant de 7 000,40 €.

(4) Ce nombre d'actions nouvelles a donné lieu à une augmentation de capital de 41 263,00 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission de 46 018 560,75 euros.

Depuis le 22 juin 2013, le Conseil d'Administration ne dispose plus d'autorisation d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2020, 57 397 options de souscription étaient attribuées et non encore levées. Toutes ces options sont exerçables à raison d'une action nouvelle par option, et sont donc susceptibles d'entraîner la création d'un nombre égal d'actions. Par ailleurs, 3 278 810 actions conditionnelles avaient été attribuées à des salariés du Groupe sous des

conditions de performance non encore remplies. Ces 3 336 207 actions seront à créer le moment venu et, le cas échéant, par incorporation de réserves au capital. De sorte que le capital potentiel de la Société s'élèverait à 112 641 557,40 euros, divisés en 563 207 787 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Il n'existe pas de titres émis par la Société donnant accès indirectement au capital.